

ACCORD ACP-UE DE COTONOU

**GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 juillet 2021
(OR. fr)**

ACP-UE 2102/21

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Président du Conseil d'Administration du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)
Destinataire:	Co-Président du Comité des ambassadeurs ACP-UE
Objet:	Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) - Rapport d'audit 2020 du CTA

Les délégations trouveront ci-joint le rapport d'audit de l'exercice 2020 du CTA ainsi que les états financiers du Centre.

Centre technique de
coopération agricole et rurale

Accord de Cotonou ACP-UE

Technical Centre for Agricultural
and Rural Cooperation

ACP-EU Cotonou Agreement

Received on
15. 07. 2021



E-MAIL

Pour toute correspondance à ce sujet,
veuillez citer notre référence : DIR/210707/dkl

IM 007567 2021
16.07.2021

Wageningen, 7 July 2021

S.E. M. Iztok Jarc
Co-président du Comité des Ambassadeurs OEACP-
UE
Représentant permanente de Slovénie auprès de l'UE
c/o Secrétariat général du Conseil de l'UE
Rue de la Loi 175
B-1048 Bruxelles

Objet : États Financiers et Rapport d'Audit CTA 2020

Cher Co-président,

Conformément à la Décision No. 5/2013 Art. 6.2 (k) du Comité des Ambassadeurs OEACP-UE du 7 novembre 2013 relative aux Statuts du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA), j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint les États Financiers et Rapport d'Audit CTA 2020 approuvés et dûment signés par le Directeur du Centre et le Président du Conseil d'Administration.

Etant donné leur approbation et conformément à la décision et l'article mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Administration souhaite recommander que le Comité des Ambassadeurs OEACP-UE accorde une décharge au Directeur concernant l'exécution du budget 2020.

Le Conseil d'Administration reste à la disposition du Comité des Ambassadeurs pour toute autre information qu'il pourrait juger utile.

Je vous prie d'agréer, cher Co-président, l'assurance de ma très haute considération.

Professeur Augusto Correia
Président du Conseil d'Administration du CTA

PJ

cc. M. Zoltán Martinusz, Directeur, Co-secrétaire UE du Conseil des ministres OEACP-
UE
Dr Leonard Mizzi, Chef d'unité, INTPA.F.3, Commission Européenne



Siège/Headquarters: Agro Business Park 2,
6708 PW Wageningen, Pays-Bas/ The Netherlands
Poste/Post: PO Box 380, 6700 AJ Wageningen,
Pays-Bas/ The Netherlands

Tel: +31 (0) 317 - 467100
Fax: +31 (0) 317 - 460067
Email: cta@cta.int

Brussels office/Antenne de Bruxelles
39 rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique

Tel: +32 (0) 2 - 5137436
Fax: +32 (0) 2 - 5113868
Email: cta.br@cta.int

Le CTA est financé par l'Union européenne
The CTA is funded by the European Union
www.cta.int

**CENTRE TECHNIQUE DE COOPERATION AGRICOLE ET
RURALE**

**Rapport du réviseur d'entreprises
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles
BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, a private limited liability company under Belgian law, is a member of BDO International Limited,
a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

CENTRE TECHNIQUE DE COOPERATION AGRICOLE ET RURALE

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Ce rapport est une traduction de la version originale publiée en anglais en date du 9 juin 2021. En cas de différence d'interprétation, seule la version anglaise signée fait foi.

Au Président du Conseil d'Administration du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA)

Conformément aux termes de notre lettre de mission du 23 mai 2019, et à l'article 26 du Règlement Financier du CTA (Décision n° 3/2006 du Comité des Ambassadeurs du 27 septembre 2006, Document ACP-CE 2122/06), nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (ci-après dénommé en abrégé « CTA ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Notre mandat de réviseur d'entreprise vient à échéance à la date de l'assemblée du Comité des Ambassadeurs des pays ACP-EU délibérant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé l'audit des états financiers du CTA durant 9 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du CTA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total du bilan s'élève à 2.200 (000) EUR et l'état des recettes et des dépenses se conclut par un bénéfice opérationnel de 223 (000) EUR et un résultat global de 195 (000) EUR.

À notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CTA au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux requis et au référentiel comptable imposés par le Règlement Financier de la CTA et résumés dans les notes explicatives des états financiers.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du CTA, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Responsabilités de l'organe
d'administration relatives à
l'établissement des états financiers**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle conformément aux requis et au référentiel comptable imposés par le Règlement Financier de la CTA, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du CTA à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du réviseur
d'entreprises relatives à l'audit des
états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du réviseur d'entreprise contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CTA ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CTA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du réviseur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du réviseur. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le CTA à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers et évaluons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec l'audit des états financiers et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du CTA au cours de notre mandat.

Autres mentions

Ce rapport a été établi uniquement à l'attention du CTA dans le cadre de l'article 26 du Règlement Financier. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, par autre partie que celle initialement prévue. Cependant, ce rapport pourra être communiqué aux autorités et organes officiels légalement habilités à y accéder.

Zaventem, le 14 juillet 2021



BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Noëlle Lucas
Réviseur d'entreprises



Pour l'exercice clôturé le
31 décembre

2020

États financiers

du Centre Technique de coopération Agricole et rurale (CTA)

Traduction pour information.
Document original en anglais.



16 juin 2021

Table des matières

1. RAPPORT DE GOUVERNANCE	1
2. RAPPORT DE GESTION.....	3
3. RAPPORT FINANCIER	4
3.1. Introduction	4
3.2. Résultats financiers.....	4
3.3. Établissement du budget.....	4
3.4. Structure du rapport.....	5
3.4.1. <i>Rapport de l'auditeur.....</i>	<i>5</i>
3.4.2. <i>États financiers.....</i>	<i>5</i>
3.4.3. <i>Annexes.....</i>	<i>5</i>
3.5. Bilan financier.....	6
3.6. État des revenus et des dépenses.....	7
3.7. Notes relatives aux états financiers	8
3.7.1. <i>Informations générales.....</i>	<i>8</i>
3.7.2. <i>Principes comptables.....</i>	<i>8</i>
3.8. Actifs courants	9
3.8.1. <i>Avances.....</i>	<i>9</i>
3.8.2. <i>Factures reçues</i>	<i>10</i>
3.8.3. <i>Subventions à recevoir.....</i>	<i>10</i>
3.8.4. <i>Charges payées d'avance.....</i>	<i>10</i>
3.8.5. <i>Autres créances.....</i>	<i>10</i>
3.8.6. <i>Encaisse et avoirs bancaires.....</i>	<i>11</i>
3.9. Capitaux propres.....	11
3.10. Obligations financières.....	12
3.10.1. <i>Fonds de prévoyance.....</i>	<i>12</i>
3.10.2. <i>Appui institutionnel</i>	<i>13</i>
3.10.3. <i>Autres financements.....</i>	<i>13</i>
3.11. Passif courant.....	14
3.11.1. <i>Charges à payer.....</i>	<i>14</i>
3.11.2. <i>Comptes fournisseurs.....</i>	<i>14</i>
4. ACTIFS ET PASSIFS HORS BILAN	15
4.1. Actifs.....	15
4.1.1. <i>Actifs immobilisés.....</i>	<i>15</i>
4.2. Passifs	15
4.2.1. <i>Garanties bancaires</i>	<i>15</i>
ANNEXES	15
Annexe 1 - Aperçu financier de la subvention de fonctionnement 2020	16
Annexe 2 - Aperçu financier de la subvention à l'action 2017-2020.....	17
Annexe 3 - Aperçu financier des subventions non institutionnelles.....	18

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

1. Rapport de gouvernance

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé signée entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)¹ et les États membres de l'Union européenne. Depuis 2000, il opère dans le cadre de l'accord de Cotonou ACP-UE.

Les objectifs du CTA sont définis dans le Plan stratégique 2017-2020, conformément à l'article 2 des statuts. Il s'agit plus précisément des objectifs stratégiques contribuant à la réalisation de la mission du CTA, à savoir la sécurité alimentaire, la prospérité et la gestion durable des ressources naturelles. Les activités du CTA contribuent directement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier les objectifs suivants :

- Objectif 1. Pas de pauvreté : Mettre un terme à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde.
- Objectif 2. Faim « zéro » : Éradiquer la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- Objectif 5. Égalité entre les sexes : Atteindre l'égalité entre hommes et femmes et autonomiser les femmes et les filles.
- Objectif 8. Travail décent et croissance économique : Promouvoir la croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous.
- Objectif 13. Action pour le climat : Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

Le CTA est principalement financé par le Fonds européen de développement mais reçoit également des financements complémentaires provenant de partenaires internationaux. Le CTA est actif dans les 79 pays ACP.

La mission du CTA est de faire avancer la sécurité alimentaire, la résilience et la croissance économique inclusive en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique par le biais d'innovations dans l'agriculture durable. La vision du CTA est de faire de l'agriculture de petite échelle une activité dynamique, moderne et durable qui crée de la valeur pour les producteurs, les entrepreneurs, les jeunes et les femmes, et qui produit une nourriture abordable, nutritive et saine pour tous.

L'accord de Cotonou ACP-UE a pris fin le 31 décembre 2020 et ne sera pas renouvelé ou sera renouvelé dans une configuration différente. En conséquence, les autorités conjointes de tutelle du CTA ont décidé de la fermeture du CTA au 31 décembre 2020. La période de fermeture a ensuite été étendue jusqu'à juillet 2021.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CTA a pour mission d'aider, de suivre et de contrôler les aspects techniques, administratifs et financiers de toutes les activités du CTA, conformément à l'article 5 des statuts. Ses tâches sont décrites à l'article 6 desdits statuts.

Les membres du Conseil d'administration du CTA sont nommés sur la base de leurs compétences professionnelles dans les domaines de l'agriculture et du développement rural et/ou de l'information et de la communication, et/ou des sciences, de la gestion et des technologies, conformément à l'article 5 des statuts.

¹ Maintenant, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS).

Le Conseil d'administration du CTA se composait, en 2020, des personnes suivantes :

Union européenne (UE)	Organisation des États ACP (OACPS)
Professeur Augusto Manuel Correia (Président)	Dr. Abel Kpawilina-Namkoisse (Vice-président)
Dr Helena Johansson	Dr. Boitshoko Ntshabele
Professeur Frederike Praasterink	M. David Joseph Hunter

Des observateurs de la Commission européenne, du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et du Secrétariat des États ACP assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Approbation des états financiers de l'exercice et décharge au Directeur du CTA

Conformément à l'article 6 de la décision n° 5/2013 du Comité des Ambassadeurs ACP-UE du 7 novembre 2013 relative aux statuts du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), le Conseil d'administration :

Art. 6.2 j : a approuvé les états financiers annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, sur la base de l'examen du rapport d'audit ; et

Art. 6.2 k : a transmis au Comité des ambassadeurs les états financiers et le rapport d'audit pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, ainsi qu'une recommandation d'octroi de la décharge au directeur concernant l'exécution du budget de l'année financière 2020.

Professeur Augusto Manuel Correia,
Président du Conseil d'administration,

Wageningen, le 16 juin 2021

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

2. Rapport de gestion

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a le plaisir de présenter ci-après les états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020. Les états financiers comprennent le bilan financier, l'état des revenus et des dépenses, ainsi que les notes relatives aux états financiers. L'état de variation du fond de réserve figure dans les notes relatives aux états financiers.

Le CTA est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers sur la base des règles comptables décrites dans la décision n° 3/2006 du 27 septembre 2006 du Comité des ambassadeurs ACP-UE relative au règlement financier du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). Cette responsabilité inclut la conception, la mise en place et le suivi de systèmes de contrôle interne pour l'établissement et la présentation d'états financiers exempts d'anomalies significatives.

La direction du CTA accepte sa responsabilité dans l'établissement des présents états financiers, qui ont été préparés selon des méthodes comptables appropriées et sur base de jugements et d'estimations raisonnables et prudentes, conformément au règlement Financier du CTA. Le CTA assume en outre sa responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui peuvent être utilisés de manière fiable pour établir les états financiers, ainsi que de systèmes de contrôle financier interne adéquats.

La direction du CTA estime que les états financiers ont été établis correctement et conformément aux normes comptables internationalement admises. A notre connaissance, et conformément aux principes de présentation applicable, les états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 reflètent fidèlement la situation financière du CTA.

Dr. Ibrahim Khadar
Directeur

Wageningen, le 16 juin 2021

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3. Rapport financier

3.1. Introduction

Le présent rapport financier présente les états financiers et les résultats financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Les états financiers sont présentés en Euro (€), la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'information financière du CTA. Tous les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en millier d'euros (K€). Les conventions comptables ont été appliquées uniformément d'un exercice à l'autre. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique.

Tous les comptes de revenus et dépenses ont été établis suivant la méthode de comptabilité d'exercice modifié, le principe de la comptabilité en partie double étant utilisé. En vertu de ce principe, les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont exposées et payées et, simultanément, le montant desdites dépenses est porté au crédit du compte de revenus qui s'y rattache. Toutefois, en ce qui concerne la subvention de fonctionnement les coûts exposés sont inscrits au passif à la date de clôture de l'exercice même si le paiement est intervenu au début de l'année suivante.

Les immobilisations corporelles et les stocks ne sont pas comptabilisés au bilan. Les montants sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés.

3.2. Résultats financiers

Le CTA clôture l'exercice 2020 avec un résultat positif de 195 K€ (209 K€ en 2019).

	2020 (x €1.000)		2019 (x €1.000)	
Résultat opérationnel				
Revenus	15,279		21.670	
Dépenses	-15,056		-21.438	
		223		232
Résultat hors exploitation		-28		-23
Résultat global		195		209

3.3. Établissement du budget

Dans le cadre du Plan stratégique général 2017-2020 et dans les limites du budget global alloué au CTA par le Protocole financier, le Conseil d'administration du CTA a approuvé un projet de programme de travail annuel et de budget et l'a transmis à la Commission européenne pour approbation. Le contrat de subvention FED/2016/381-559 pour le programme de travail 2017-2020 du CTA a été signé en mars 2017 pour un montant de 52 millions d'euros. Le contrat de subvention destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du CTA au cours de l'année 2020 a quant à lui été signé en décembre 2018 pour un montant de 3 millions d'euros.

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3.4. Structure du rapport

Le rapport présentant les états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 comprend trois parties :

3.4.1. Rapport de l'auditeur

En application de l'article 26 du règlement financier du CTA (Décision No 3/2006 du Comité des ambassadeurs ACP-CE du 27 septembre 2006), le Conseil d'administration désigne les auditeurs chargés de vérifier les livres et la trésorerie du CTA et de :

- S'assurer que les inventaires et bilans ont été établis correctement et en toute bonne foi, et veiller à ce que les informations concernant les comptes du CTA sont correctes
- Établir la légalité et la régularité des recettes perçues et des dépenses consenties
- S'assurer que la gestion financière a été saine
- Certifier que les états financiers ont été établis correctement, conformément aux normes comptables internationales, et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière du CTA.

Comme l'année précédente, BDO Bruxelles a été désigné à vérifier les états financiers.

3.4.2. États financiers

La partie générale du rapport financier présente un bilan financier, un état des revenus et des dépenses ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Les conventions comptables utilisées sont décrites dans les notes relatives aux états financiers. Les notes fournissent, en outre, des informations supplémentaires sur les postes les plus importants du bilan et de l'état des revenus et des dépenses. Enfin, le rapport fournit la situation des actifs et passifs hors bilan.

3.4.3. Annexes

Les annexes suivantes sont incluses :

- Annexe 1 Aperçu financier de la subvention de fonctionnement 2020
- Annexe 2 Aperçu financier de la subvention à l'action 2017-2020
- Annexe 3 Aperçu financier des subventions non institutionnelles

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3.5. Bilan financier

	31-Dec-20 (x € 1.000)		31-Dec-19 (x € 1.000)	
Actifs courants				
Avances (3.8.1)	0		1.391	
Factures reçues (3.8.2)	40		80	
Subventions à recevoir (3.8.3)	0		320	
Charges payées d'avance (3.8.4)	0		209	
Autres créances (3.8.5)	166		293	
		206		2.293
Disponibilités				
Encaisse et avoirs bancaires (3.8.6)		1.994		20.608
Total de l'actif		2.200		22.901
Capitaux propres				
Fonds de réserve (3.9.1)		695		500
Obligations financières				
Fonds de prévoyance (3.10.1)	226		6.019	
Appui institutionnel (3.10.2)	642		14.795	
Autres financements (3.10.3)	81		115	
		949		20.929
Passifs courants				
Charges à payer (3.11.1)	515		1.391	
Comptes fournisseurs (3.11.2)	41		81	
		556		1.472
Total du passif		2.200		22.901

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3.6. État des revenus et des dépenses

	2020 (x € 1.000)		2019 (x € 1.000)	
Subventions institutionnelles				
Subventions de fonctionnement				
2020: FED/2018/401-939	2,975		-	
2019: FED/2018/400-541	-		2.720	
Subventions à l'action				
2017/20: FED/2016/381-559	10,858		16.902	
		13,833		19.622
Autres subventions				
Non-FED		1,223		1.816
Autres revenus				
Recettes provenant des impôts	109		176	
Recettes provenant des impôts	114		56	
		223		232
Total des revenus		15,279		21.670
Subventions institutionnelles				
Subventions de fonctionnement				
2020: FED/2018/401-939	2,975		-	
2019: FED/2018/400-541	-		2.720	
Subventions à l'action				
2017/20: FED/2016/381-559	10,858		16.902	
		13,833		19.622
Autres subventions				
Non-FED	1,223		1.816	
		1,223		1.816
Total des dépenses		15056		21.438
Résultat opérationnel		223		232
Résultat hors exploitation				
Intérêts et frais bancaires	-28		-15	
Autres revenus			-8	
Résultat hors exploitation		-28		-23
Total		195		209

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3.7. Notes relatives aux états financiers

3.7.1. Informations générales

Conformément à l'article 3 de l'annexe III de l'accord ACP-UE, le CTA a pour mission de renforcer les capacités politiques et institutionnelles ainsi que les capacités de gestion de l'information et de la communication des organisations de développement agricole et rural des pays ACP. Le CTA entend aider ces organisations à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté, à promouvoir la sécurité alimentaire durable, à préserver la base de ressources naturelles et à contribuer ainsi à l'autonomie des pays ACP dans le domaine du développement rural et agricole.

Le siège du CTA est situé à Wageningen aux Pays-Bas. Il dispose d'une antenne à Bruxelles qui a été fermée au début de 2020.

Les états financiers du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 13 novembre 2020 (réunion EB40). Les états financiers ont été autorisés à la publication le 22 décembre 2020 par le Comité des ambassadeurs ACP-UE conformément au règlement financier du CTA.

3.7.2. Principes comptables

Déclaration de conformité et base de préparation

Les états financiers ont été établis conformément au règlement financier du CTA (Décision n° 3/2006 du Comité des ambassadeurs ACP-CE du 27 septembre 2006) et aux normes comptables internationalement admises. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Le budget et les comptes sont libellés en Euro.

Les dotations inscrites au budget sont autorisées pour une période d'un an. Toutefois, les dotations dûment engagées pendant l'année mais non dépensées avant le 31 décembre sont reportées à l'année financière suivante. Les dotations reportées sont clairement identifiées dans les comptes de l'exercice en cours.

Continuité d'exploitation et événements subséquents

Le CTA a cessé ses activités au 31 décembre 2020. Ceci a conduit à la fermeture de son antenne de Bruxelles au premier trimestre 2020. Sur la base d'un plan social approuvé le 8 novembre 2019 par le Conseil d'administration, des dispositions ont été prises pour réduire le personnel à compter de février 2020 et transférer les actifs avant la fermeture définitive.

Le CTA appliquant le principe de la comptabilité de caisse modifiée, aucune provision n'est constituée au 31 décembre 2020 et il n'y a pas d'incidence sur les actifs figurant au bilan.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change bancaire en vigueur le jour du paiement. Les actifs et passifs courants libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au bilan au taux de change applicable à la date de clôture du bilan.

Comptabilisation des revenus

Subventions

Les recettes provenant de subventions représentent les frais réels engagés par le CTA qui satisfont aux critères d'éligibilité énumérés dans les dispositions des contrats de subvention. Lorsque les subventions ne sont pas utilisées tel que stipulé dans le contrat de subvention, elles doivent être remboursées au bailleur de fonds.

Impôt sur le revenu et intérêts

L'impôt sur le revenu et les intérêts sont comptabilisés une fois établi le droit du CTA à recevoir des paiements.

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Autres revenus

Les montants reçus par le CTA pour des projets après l'envoi de la demande de paiement du solde sont repris dans la rubrique « Autres revenus ».

Comptabilisation des dépenses**Subventions**

Les dépenses correspondent aux frais éligibles imputés à chaque projet mis en œuvre par le CTA. Ces dépenses sont imputées sur la base des budgets qui ont été soumis. Le CTA est donc légalement tenu d'utiliser exclusivement ces subventions pour la mise en œuvre des projets.

Les dépenses comptabilisées à la date d'arrêté des comptes correspondent aux services ou produits fournis et aux activités réalisées au cours de l'année financière, que leur paiement soit intervenu au cours de l'année financière ou ultérieurement. Si le montant des dépenses est supérieur au montant reçu, la différence est comptabilisée comme subvention à recevoir.

Actifs immobilisés

Les achats de biens mobiliers et immobiliers sont repris en tant que dépenses de l'exercice dans l'État des revenus et des dépenses. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan et ne font pas l'objet d'amortissements. Ils sont comptabilisés hors bilan. Les montants repris dans les notes sont indicatifs ; ils sont évalués sur la base des coûts historiques, diminués des sorties cumulées (ventes, cessions et pertes) et des amortissements.

Conformément au règlement financier du CTA (Décision n° 3/2006 du Comité des ambassadeurs ACP-CE du 27 septembre 2006), les biens mobiliers d'une valeur inférieure à 350 € ne sont pas comptabilisés dans le registre des immobilisations. Les biens immobiliers inscrits au registre des immobilisations sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les dépenses directement liées à l'acquisition des biens. Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, soit 5 à 10 ans pour meubles et 3 à 5 ans pour le matériel.

3.8. Actifs courants**3.8.1. Avances**

	31-Dec-20	31-Dec-19
	(x € 1.000)	(x € 1.000)
Avances à justifier		
Programme PMI		858
Programme KMC		191
Subventions non institutionnelles		64
	0	1.113
Créances de projets à justifier		
Programme PMI		214
Programme KMC		64
Subventions non institutionnelles		-
	0	278
Total	0	1.391

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Avances à justifier

Le montant comprend les paiements déjà traités à la fin de l'exercice financier, conformément à l'article 25 du règlement financier du CTA. Les avances accordées pour des projets en cours sont comptabilisées comme des « avances à justifier » jusqu'à ce qu'elles soient apurées et enregistrées en charge après acceptation de pièces justificatives reçues.

Créances de projets à justifier

Les paiements relatifs à des projets d'une durée de plus d'un an sont repris dans les « créances de projets à justifier ». Les créances de projets de plus de 365 jours sont dotées aux provisions sur la base de montants irrécouvrables déterminés en fonction de l'expérience passée en matière de défaut de paiement.

3.8.2. Factures reçues

	31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Factures reçues	40	80

Il s'agit de factures à payer l'année suivante (hors TVA). Les montants des factures reçues sont comptabilisés lorsque le paiement bancaire est effectué.

3.8.3. Subventions à recevoir

La situation au 31 décembre 2019 devrait correspondre aux soldes à recevoir sur les subventions de fonctionnement 2019. Toutefois, compte-tenu de la fermeture du CTA, aucun paiement n'est attendu.

Les soldes à recevoir par le CTA sur les subventions de fonctionnement seront apurés en tenant compte du solde dû par le CTA sur la subvention à l'action (voir paragraphe 3.10.2).

3.8.4. Charges payées d'avance

	31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Prepaid expenditure	0	209

Conformément au règlement financier du CTA, le solde en fin d'année correspond aux salaires du personnel international statutaire pour le mois de janvier de l'année suivante, car payés en décembre de l'année de référence. L'imputation budgétaire se fait le premier mois de l'année suivante.

3.8.5. Autres créances

	31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Autres créances	166	293
Total	166	293

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Les autres créances sont toutes à court terme. Il n'a pas été nécessaire de créer une provision pour créances douteuses. Le montant de la TVA non encore remboursée est inclus dans les Autres créances.

Compte tenu du statut juridique et fiscal du CTA, le CTA n'est pas tenu de payer la taxe sur la valeur ajoutée. La TVA sur les factures des fournisseurs néerlandais de services d'un montant supérieur à 225 € peut être récupérée auprès des autorités fiscales néerlandaises sur une base trimestrielle. Les fournisseurs non-néerlandais sont informés que le CTA est exonéré de la TVA et qu'ils ne doivent pas la facturer. Le montant figurant au poste « Taxe sur la valeur ajoutée » correspond à la TVA non encore remboursée en fin d'exercice sur les achats effectués au cours des trois derniers trimestres 2020.

3.8.6. Encaisse et avoirs bancaires

	31-Dec-20		31-Dec-19	
	(x € 1.000)		(x € 1.000)	
Banque	1,994		20.604	
Encaisse	0		4	
Total	1,994		20.608	

Banque

Les comptes bancaires génèrent des intérêts dont le taux varie en fonction du taux quotidien en vigueur pour les dépôts bancaires. Les montants des retraits ne sont soumis à aucune restriction, hormis une garantie bancaire de 83.376 €. Plus de détails sur cette garantie bancaire sont donnés au paragraphe sur les actifs et passifs hors bilan.

Encaisse

Le solde figurant dans les comptes correspond au solde du livre de caisse.

3.9. Capitaux propres

Fonds de réserve

	31-Dec-20		31-Dec-19	
	(x € 1.000)		(x € 1.000)	
Au 1 ^{er} janvier de l'exercice		500		291
Résultat opérationnel		223		232
Résultat hors exploitation		-28		-23
Au 31 décembre		695		500

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Résultat opérationnel

Le CTA clôture l'exercice 2020 avec un résultat opérationnel positif de 223 K€ (232 K€ en 2019). Déduction faite des frais bancaires, le résultat opérationnel s'établit à 195K€ (209K€ en 2019). Ce résultat opérationnel est affecté au fonds de réserve conformément à la recommandation faite par le Conseil d'administration du CTA lors de sa 25^e réunion, les 19-20 novembre 2015.

3.10. Obligations financières

3.10.1. Fonds de prévoyance

Le 13 août 2019, en s'appuyant sur la clause prévue au contrat, le CTA a mis fin au contrat avec Utmost, gestionnaire du fonds de prévoyance. Cette décision a été prise dans la perspective de la fermeture du CTA fin 2020. Le Conseil d'administration du CTA a approuvé la directive administrative permettant au CTA d'administrer directement le fonds de prévoyance à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les fonds individuels sont conservés par le CTA. Ils sont libérés et payés en une fois lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- i. Il est mis fin au contrat de travail entre un membre du personnel et le CTA
- ii. Le membre du personnel prend sa retraite
- iii. Le membre du personnel décède, auquel cas son fonds de prévoyance est versée à son ou ses bénéficiaire(s) désigné(s).

Utmost a transféré au CTA le capital constitué à fin septembre 2019, en fournissant le détail des montants des fonds individuels. La somme transférée a représenté 12.798.120 €. A la fin de 2019, un montant total de 7.038.728 € a été versé à des employés, ex-employés et autres bénéficiaires. Pour les mois d'octobre à décembre 2019, un montant de 259.863 € correspondant aux contributions du CTA et des employés au fonds de prévoyance a été déposé sur le compte bancaire dédié. Le montant du fonds de prévoyance en dépôt sur le compte bancaire dédié était de 6.019.161 € à fin 2019.

Les droits restants ont été payés en 2020, à l'exception d'un montant de 226 K€ dû aux héritiers d'un ancien employé qui est décédé. Ces héritiers ont dûment été identifiés en février 2021.

La situation du fonds de prévoyance peut être résumée comme suit :

Fonds de prévoyance	31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Au 1er janvier	6,019	
Transfert par Utmost du capital constitué (1er octobre 2019)		12.798
Contributions octobre – décembre, CTA et employés		260
		13,058
Versements aux employés, anciens employés et autres bénéficiaires (si applicable)	5,793	7,039
Au 31 décembre	226	6.019

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

3.10.2. Appui institutionnel

Subventions institutionnelles		31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Appui institutionnel			
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2017		13,000	13,000
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2018		13,069	13,069
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2019		18,995	18,995
Pré-financé		45,064	45,064
Dépenses:			
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2017		-4,170	-4,170
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2018		-11,597	-11,597
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2019		-16,902	-16,902
2017- 2020: FED/2016/381-559/ 2020		-10,858	
		1,537	12,395
subvention fonctionnel			
2019: FED/2018/400-541 (pré-financé)		2,400	
2019: FED/2018/400-541 (dépenses)		-2,720	
		-320	
2020: FED/2018/401-339 (pré-financé)		2,400	2,400
2020: FED/2018/401-339 (dépenses)		-2,975	
		-575	2,400
Total		642	14,795

Suivant les termes et conditions des contrats de subvention, un certain montant ou pourcentage du montant budgété peut être versé à titre de préfinancement initial (e.g. 80% dans le cas des contrats de subvention de fonctionnement). Le montant à la fin de l'exercice correspond au préfinancement reçu pour des contrats de subvention exécutés qui n'a pas été utilisé au cours de la première année de la période de mise en œuvre.

3.10.3. Autres financements

		31-Dec-20 (x € 1.000)	31-Dec-19 (x € 1.000)
Non-FED			
Autres financements européens			21
Organisations internationales	61		72
Organisations gouvernementales			-274
Autres organisations			296
		61	115
Autres			
Contribution sur projet FED		20	
Total		81	115

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Suivant les termes et conditions des contrats de subvention, jusqu'à 100 % du montant budgété peut être versé à titre de préfinancement initial. Le résultat à la fin de l'année correspond aux montants des préfinancements reçus qui n'ont pas été dépensés pendant la période d'exécution des contrats, en 2020 ou au cours des années précédentes, sur les contrats non encore clos.

En fin d'année, une contribution d'un tiers sur un projet FED n'était pas encore effectué.

3.11. Passif courant

3.11.1. Charges à payer

	31-Dec-20 (x € 1.000)		31-Dec-19 (x € 1.000)	
Avances à justifier				
Programme PMI			858	
Programme KMC			191	
Subventions non institutionnelles			64	
		0		1.113
Créances de projets à justifier				
Programme PMI			214	
Programme KMC			64	
Subventions non institutionnelles			-	
		0		278
Des indemnités à payer		515		
Total		515		1.391

Les indemnités à payer correspondent à des indemnités de fin de contrat dues au personnel sur contrat local. Elles ont été payées en janvier 2021.

3.11.2. Comptes fournisseurs

	31-Dec-20 (x € 1.000)		31-Dec-19 (x € 1.000)	
Créanciers		41		81

Créanciers

Les comptes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont réglés à 60 jours.

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

4. Actifs et passifs hors bilan

4.1. Actifs

4.1.1. Actifs immobilisés

Un registre des actifs immobilisés est tenu pour garantir la sécurité des actifs, afin qu'ils puissent continuer à générer des bénéfices à long terme. Ce registre, clair et régulièrement mis à jour, permet une identification aisée des actifs corporels concernés. Un inventaire physique complet de tous les actifs est effectué au moins une fois par an.

Compte tenu de la fermeture du CTA, les actifs immobilisés superflus ont été cédés au personnel pour un prix acceptable, ou offerts gratuitement à des ONG. Les actifs d'une plus grande valeur seront transférés à l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), ou liquidés en leur faveur.

	Meubles (x € 1.000)	Équipement (x € 1.000)	Total (x € 1.000)
1^{er} janvier			
Coût d'acquisition	116	423	539
Amortissements cumulés	-70	-334	-404
	46	89	135
Ajustements			
Acquisitions	0	0	0
Amortissements	-7	-29	-36
Vendu au personnel / transfert au NGO's	-39		-39
	-46	-29	-75
Valeur comptable 31 décembre	0	60	60

4.2. Passifs

4.2.1. Garanties bancaires

À la fin de l'année 2020, le CTA dispose des garanties et facilités de crédit suivantes auprès de la banque ABN-AMRO :

- ✓ Réf. NLHG002020600 Solde : 83.376 € sur un compte d'épargne
Garantie locative au propriétaire de l'immeuble de bureaux occupé par le CTA à Wageningen.

Annexes

Les annexes aux états financiers ont été établies conformément au règlement financier du CTA approuvé par la décision n° 3/2006 du Comité des ambassadeurs ACP-CE du 27 septembre 2006 et aux normes comptables internationalement admises.

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Annexe 1 - Aperçu financier de la subvention de fonctionnement 2020*(en Euro)*

Description	Unit	Signed Budget 2020 EUR	Project expenditure 01-08/2020	Project expenditure 09-12/2020	Total expenditure 2020
Human resources					
<i>1.1 Salaries (local staff)</i>					
1.1.1 Technical	Per month	230.872	328.678	202.944	531.621
1.1.2 Administrative / support staff	Per month				
<i>1.2 Salaries (international staff)</i>	Per month	941.509	552.425	495.300	1.047.225
<i>1.3 Per diems for missions / travel</i>					
1.3.1 Abroad (staff assigned to the Action)	Per diem	11.000	3.316	0	3.316
1.3.2 Local (staff assigned to the Action)	Per diem	11.600	2.056	0	2.056
1.3.3 Seminar/conference participants	Per diem	7.890	3.683	594	4.257
<i>1.4 Other HR expenditure</i>					
1.4.1 Staff benefits	Per month	236.137	321.660	-4.953	316.707
1.4.2 Training	Per month	60.000	4.167	4.910	9.077
1.4.3 HR Services	Per month	8.000	29.085	10.362	39.447
1.4.4 Temporary staff	Per month	480.000	137.494	43.553	181.047
1.5 Governance structure	Per meeting	23.443	20.155	7.650	27.805
Subtotal Human Resources		2.010.452	1.402.699	760.360	2.163.059
Travel					
2.1. International travel	Per month	51.000	13.510	0	13.510
2.2 Local transportation	Per month	7.333	1.144	653	1.796
Subtotal Travel		58.333	14.654	653	15.307
Equipment and supplies					
3.2 Furniture, computer equipment	Per month	3.000	0	0	0
Subtotal Equipment and supplies		3.000	0	0	0
Local office					
4.1 Vehicle costs	Per month	5.600	9.892	1.889	11.781
4.2 Office rent	Per month	111.833	184.584	61.922	246.486
4.3 Consumables - office supplies	Per month	3.250	2.229	1.210	3.439
4.4 Other services	Per month	522.532	146.666	155.950	302.617
Subtotal Local office		643.215	343.352	220.972	564.323
Other costs, services					
5.5 Expenditure verification / Audit	Per month	85.000	422	37.896	38.318
5.6 Administrative and legal expertise	Per month	200.000	110.583	83.858	194.440
Subtotal Other costs, services		285.000	111.005	121.753	232.758
Total Operating Grant FED/2013/401-939		3.000.000	1.871.709	1.103.737	2.975.447

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Annexe 2 - Aperçu financier de la subvention à l'action 2017-2020*(en Euro)*

Description	Signed budget 2017-2020	Project expenditure 2017	Project expenditure 2018	Project expenditure 2019	Project expenditure 1.1.2020-31.08.2020	Project expenditure 01.09.2020-31.12.2020	Total Project Expenditure (2017-31.12.2020)	Remaining budget 2017-2020
Human resources								
<i>1.1 Salaries (Local staff)</i>								
1.1.1 Local Staff	2,785,548	453,938	691,739	580,084	368,355	69,687	2,183,784	601,762
<i>1.2 Salaries (International staff)</i>								
1.2.1 PMI	9,442,856	1,463,298	1,747,327	1,890,337	1,132,779	282,906	6,518,647	2,926,209
1.2.2 KMC	5,081,910	772,134	989,838	691,078	254,077	29,051	2,936,177	2,145,734
1.2.3 LME	1,344,324	166,911	310,164	376,632	180,827	3,518	1,037,852	306,472
<i>1.3 Per diems for missions / travel</i>								
1.3.1 Abroad (staff assigned to the Action)	120,340	21,387	53,236	58,238	14,243	-	147,103	- 26,763
1.3.2 Local (staff assigned to the Action)	13,720	720	14,853	9,952	1,717	-	27,042	- 13,322
1.3.3 Seminar/conference participants	902,076	9,587	434,276	206,644	56,466	1,566	708,840	193,236
<i>1.4, Other HR</i>								
1.4.1 Staff benefits	790,400	146,208	196,574	131,741	3,778,711	659,751	4,910,683	- 4,120,583
1.4.2 Training	120,000	7,024	25,132	21,276	12,064	5,480	70,976	49,024
1.4.3 Temporary staff	528,000	2,700	93,788	115,164	30,823	1,856	244,349	283,651
Subtotal Human Resources	21,109,472	3,063,905	4,556,725	4,281,447	5,827,861	1,033,814	18,763,763	2,346,419
Travel								
2.1 International travel	1,811,387	59,958	358,592	519,409	81,781	427	1,000,167	811,220
2.2 Local transportation	100,478	4,619	5,528	22,554	3,474	20	36,198	64,280
Subtotal Travel	1,911,866	64,577	364,117	541,963	85,254	447	1,036,366	875,500
Equipment and supplies								
3.1 Leasing	-	-	15,892	12,722	7,433	11,047	46,894	- 46,894
3.2 Furniture computer equipment	1,598,200	324,876	357,874	228,320	105,892	68,986	1,084,048	515,152
3.3 Machines, tools	12,000	-	224	227	-	233	684	11,316
Subtotal Equipment and Supplies	1,611,200	324,876	373,890	241,270	113,324	79,266	1,131,626	479,574
Other costs, services								
5.1 Publications	4,700,400	388,588	1,033,087	627,211	999,124	34,082	2,480,091	2,210,309
5.2 Studies, research	2,438,109	27,520	642,123	1,598,133	465,426	85,288	2,818,500	- 380,391
5.3 Expenditure verification audit	60,000	-	1,367	9,756	30,841	28,887	69,631	11,369
5.4 Evaluation costs	753,584	-	23,785	93,173	63,979	-	180,937	572,647
5.5 Translation, interpreters	182,287	20,279	60,754	110,690	19,773	-	211,696	- 28,409
5.7 Costs of conferences / seminars	1,005,168	485	294,131	673,695	74,848	38,903	1,080,060	- 74,892
5.8. Visibility actions	1,119,298	-	45,345	27,693	63	-	73,101	1,046,197
5.9 Training costs	401,600	-	26,542	37,470	40,309	-	108,312	293,288
5.10 IT, apps and web services and development	1,657,333	17,784	541,951	831,099	374,154	159,809	1,924,776	- 267,443
5.11 Innovation support	439,535	-	102,315	123,498	62,657	17,485	305,952	133,583
5.12 Financial support third parties	14,580,468	254,328	3,528,927	7,504,872	1,665,094	352,080	13,335,280	1,255,188
Total Other costs, services	27,367,763	718,964	6,302,326	11,837,485	2,896,068	742,603	22,696,336	4,772,426
Total Action Grant FED/2016/281-569	52,000,000	4,170,322	11,597,058	16,902,166	9,002,458	1,885,037	43,527,080	8,472,920

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.

Annexe 3 - Aperçu financier des subventions non institutionnelles

Description	Donor	Received Previous Years	Received Funds 2020	Expenditure Previous Years	Expenditure 2020	Balance of Grants to Other Income	Carry Forward
Capitalizing on experiences for greater impact in rural development	IFAD	€ 1,398,031	€ -	€ 1,354,223	€ 25,123	€ 16,685	€ -
Leveraging the Development of Local Food Crops and Fisheries Value Chains for Improved Nutrition and Sustainable Food Systems in the Pacific Islands	IFAD	€ 1,571,944	€ 33,443	€ 1,241,078	€ 361,885	€ 2,424	€ -
Youth Economic Empowerment through Agribusiness in Kenya	IFAD	€ 319,016	€ 846,582	€ 636,042	€ 468,763	-	€ 60,792
Hosting Agreement between CTA and CGIAR	CGIAR	€ 113,876	€ 172,959	€ 103,519	€ 174,665	€ 8,651	€ -
Total International Organisations & NGOs		€ 3,400,867	€ 1,052,984	€ 3,334,862	€ 1,030,436	€ 27,760	€ 60,792
Market-Led, User-Owned ICT4Ag-Enabled Information Service (MUIS)	NSO (NL) etc	€ 2,876,228	€ 292,412	€ 3,090,388	€ 114,298	€ -36,048	€ -
Godan - Open Data Research and Capacity Building	DFID (UK)	€ 300,236	€ 16,838	€ 267,833	€ 43,704	€ 5,537	€ -
Advocating and scaling up new learnings in agri-food systems	AGRICORD (NL)	€ 285,433	€ -	€ 242,495	€ 35,300	€ 7,638	€ -
Total National Organisations		€ 3,461,895	€ 309,250	€ 3,600,716	€ 193,302	€ -22,873	€ -
Total Non-institutional Grants		€ 6,862,762	€ 1,362,233	€ 6,935,578	€ 1,223,738	€ 4,888	€ 60,792

CTA © 2021, tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un fichier de données automatisé ou rendue publique, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans l'autorisation écrite préalable du CTA.